Document généré le 25 avr. 2024 00:56

24 images

La responsabilité d'un mécène

Marie-Claude Loiselle

Numéro 141, mars–avril 2009

URI : https://id.erudit.org/iderudit/25195ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)
1923-5097 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Loiselle, M.-C. (2009). La responsabilité d'un mécène. *24 images*, (141), 3–3.

Tous droits réservés © 24/30 I/S, 2009

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

La responsabilité d'un mécène

Difficile de ne pas revenir sur la nouvelle qui a jeté une douche froide sur tout le milieu du cinéma en ce début d'année 2009, soit la décision de Daniel Langlois de changer la vocation des salles du complexe Ex-Centris dont il est propriétaire. Assez de cinéma! Celui qui s'était fait construire il y a dix ans ce temple de l'ère du multimédia « désire [y] programmer à sa guise un contenu varié et expérimental », dit-il. Fin de l'épisode.

Au milieu d'un paysage dominé presque exclusivement par les multiplexes appartenant à des intérêts étrangers, Ex-Centris était devenu comme une oasis au milieu du désert, un point de ralliement pour les cinéphiles montréalais. Il avait créé une habitude chez le public en programmant des films qu'aucune salle des grands réseaux n'aurait accepté de présenter, mais avait aussi offert une certaine stabilité aux cinéastes québécois « indépendants » qui trouvaient là un lieu de diffusion précieux. Ainsi, en prenant la décision de ne plus présenter de cinéma (sinon de façon exceptionnelle) dans les trois salles de ce complexe, ce sont tous les cinéphiles, ainsi qu'une large part du milieu du cinéma québécois déjà extrêmement précaire, qui se retrouvent sans port d'attache. Et Daniel Langlois aura beau se décharger de sa responsabilité en disant qu'il existe d'autres salles où les films qu'il présentait pourront trouver refuge, ce ne sont pourtant ni le Beaubien, situé dans un quartier excentré, encore moins le Forum dans l'ouest de la ville – dont les choix de programmation, comme le signalait le distributeur Louis Dussault, se feraient de Kansas City (!)[1] –, ni le cinéma du Parc, qui se retrouve à faire cavalier seul au centre-ville, qui pourront combler la disparition de ce qui était devenu les trois principales salles consacrées au cinéma indépendant et d'auteur à Montréal.

Comment Daniel Langlois peut-il ignorer le trou béant que laisse le changement de mandat de son complexe, alors qu'initialement il défendait la nécessité du double volet prévu à sa programmation (cinéma et nouveaux médias) en raison de la disparition des salles de répertoire et de « l'évolution du marché vers la prolifération des multiplexes qui [...] accentue[nt] l'absence à Montréal d'un véritable lieu de diffusion » pour ces deux champs artistiques (voir le site Web d'Ex-Centris) ? La situation se serait-elle améliorée depuis l'inauguration du complexe, il y a 10 ans? Et si l'un des deux volets du mandat premier a été négligé, pourquoi ce virage à 180° qui ne lui fait même plus réserver au cinéma une seule de ses trois salles (celle du Parallèle par exemple) ?

Daniel Langlois aura beau brandir aussi comme une panacée la distribution numérique des films indépendants, cela ne donne pas plus de salles pour diffuser ces films-là. En quoi le numérique donnerait-il subitement envie à un plus grand nombre de programmateurs de salles à Montréal et ailleurs de présenter des documentaires d'auteur ou des films indépendants québécois? Si le numérique facilite la circulation de certaines œuvres, surtout dans des régions moins facilement accessibles, il ne change pas la vocation des salles existantes.

Or le fait qu'Ex-Centris soit la propriété de Daniel Langlois l'autorise-t-il à prendre de façon inconsidérée des décisions ayant des répercussions sur l'ensemble de la communauté? À l'heure où l'on parle de plus en plus de la *responsabilité sociale des entreprises* – que l'on juge tenues de répondre de leur conduite en ce qui concerne l'environnement, les travailleurs, etc. –, comment accepter candidement comme allant de soi qu'un individu décide ainsi du sort de tant d'autres, celui de dizaines de cinéastes québécois dont la plupart n'avait comme unique lieu de diffusion que la salle du Parallèle, celui des milliers de cinéphiles fréquentant assidûment le complexe, de même que celui des quelques rares distributeurs de cinéma d'auteur (québécois et étrangers) qui survivent de peine et de misère et à qui Ex-Centris fournit une bonne part de leur chiffre d'affaires? S'il n'existe bien entendu pas de moyens de contraindre Daniel Langlois à poursuivre un type d'activité contre son gré, est-ce pour autant concevable qu'un homme qui se dit préoccupé par la survie du cinéma en tant qu'art puisse ainsi jeter sans égard tant de monde à la rue? Qu'en est-il de ses responsabilités envers une communauté qu'il avait attirée à lui, puis fidélisée? Car depuis la création d'Ex-Centris, c'est toute la dynamique du milieu qui s'était transformée, se recentrant dans ce lieu rapidement devenu vital.

Si Daniel Langlois a une responsabilité envers les cinéphiles aussi bien qu'envers les cinéastes québécois, les distributeurs et cette institution de plus de 40 ans qu'est le Parallèle qu'il a aidée à croître pour atteindre aujourd'hui un des plus haut taux d'occupation au Canada[2], on ne peut ignorer non plus l'importance du rôle de l'État dans l'existence d'un cinéma diversifié à Montréal et au Québec. Si la situation ne s'est pas améliorée depuis l'ouverture d'Ex-Centris il y a dix ans, si aucune autre salle indépendante ou réseau de salles non asservies aux lois du marché n'a vu le jour durant cette période, c'est que l'État n'a pas cru bon de faire ce qui s'imposait pour stopper le pouvoir de pénétration de Hollywood, et ce, en stimulant à la fois la diversité de l'offre cinématographique et la création de nouveaux lieux de diffusion. Il a préféré miser sur les films capables de jouer des coudes avec les *blockbusters* américains, laissant à Ex-Centris la tâche de combler presque toutes les attentes du milieu du cinéma indépendant. Dans un contexte où il se produit chaque année de plus en plus de films, les trois salles du complexe de la rue Saint-Laurent ne suffisaient déjà pas à répondre aux demandes de tous les cinéastes et distributeurs qui se bousculaient aux portes pour y présenter leurs films. À voir comment l'État joue timidement son rôle dans la survie et l'épanouissement d'une culture sans visée mercantile, se désengageant progressivement de son financement en attendant des institutions culturelles qu'elles se tournent davantage vers le privé, on ne peut que constater aujourd'hui vers quelle impasse cela peut mener. Ainsi, le changement de cap de Daniel Langlois prouve une chose : tant que les entreprises privées qui s'engageront aux côtés des institutions culturelles ou des créateurs pour les soutenir ne se considéreront pas solidairement responsables du destin de ceux-ci, ce soutien ne sera qu'un cadeau empoisonné, plaçant la culture, déjà précaire, dans une position de plus grande vulnérabilité encore. Qu'on se le tienne pour dit.

Marie-Claude Loiselle

1. « Daniel Langlois doit revenir sur sa décision », dans *Le Devoir* du jeudi 15 janvier 2009.
2. Communiqué du Cinéma Parallèle en date du 13 janvier 2009.